

N°3

AOÛT 2019

SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN

Qu'on SDIS tout !

Magazine du SDIS 68



DOSSIER

**PLONGÉE
AU CŒUR
DU SYSTÈME
DE GESTION
OPÉRATIONNELLE**

P. 5 à 7

FEU D'ENTREPÔT

Gare du Nord
à Mulhouse

P. 8 et 9



FEU DE BROUSSAILLES

Réserve naturelle
du Gazon du Faing

P. 10 et 11

JNSPF

et inauguration
du centre de secours
renforcé
de Cernay-Wittelsheim

P. 14 et 15



www.sdis68.fr

Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Haut-Rhin



L'ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE

Au premier semestre 2019, notre SDIS a connu une nouvelle fois une activité opérationnelle soutenue. La période a été marquée notamment par de gros incendies : le feu de la réserve naturelle du Gazon du Faing, sur la crête vosgienne, ou celui qui a ravagé les entrepôts de la gare du nord de Mulhouse.

Faire face à une sollicitation en constante progression demande des ressources adaptées, une organisation efficace et des techniques maîtrisées.

La ressource humaine est essentielle : il faut notamment pouvoir compter sur la permanence de la chaîne de commandement. A ce titre, le SDIS 68 a connu des passations de commandement et d'autres sont encore à venir.

Le SDIS ne relâche pas ses efforts sur les moyens logistiques : nous avons inauguré en juin les nouveaux locaux du centre de secours de Cernay-Wittelsheim. Ce centre de secours et trois autres ont également été dotés au printemps de quatre nouveaux camions-citernes feu de forêt.

Répondre de manière efficiente à 160 000 demandes de secours par an exige une procédure de prise d'appels parfaitement au point. Pour coordonner les 40 000 interventions qui découlent de ces appels, le CTA-CODIS s'appuie sur un système de gestion opérationnelle pointu et bien maîtrisé.

Journellement, les sapeurs-pompiers du Haut-Rhin mettent en œuvre des techniques éprouvées, parfois uniques en leur genre et suscitant l'intérêt bien au-delà de notre territoire. C'est le cas du plan de sauvegarde des œuvres d'art, mis au point en coopération avec le musée Unterlinden. Ce plan a été présenté en juin à une délégation de la Sécurité civile brésilienne, aux côtés des dispositifs du Louvre et du château de Versailles.

Tous ces aspects font l'objet d'articles dans ce numéro 3 du « Qu'on SDIS tout ! ». Je vous en souhaite une lecture agréable et instructive.

Brigitte KLINKERT

Présidente du conseil d'administration du SDIS 68

« Qu'on SDIS tout » - N°3

Revue trimestrielle du service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin, 7, avenue Joseph-Rey, 68027 Colmar cedex.

Directrice de la publication : Mme Brigitte Klinkert, Présidente du conseil d'administration du SDIS 68. **Directeur de la rédaction :** Colonel hors classe René Cellier. **Comité de rédaction :** membres du CODIR. **Coordination :** Justine Fuhrer, service communication du SDIS 68. **Ont contribué à ce numéro :** Lcl Bruno Ducarouge ; Justine Fuhrer ; Lcl Christophe Marchal ; Cne Laurent Marck ; Lcl Benoît Milanese ; Lsp Denis Muller ; Cdt Frédéric Roth ; Lcl Georges Thill ; Lcl Gilles Triballier ; Jean-Louis Vuillequez. **Photographies et illustrations :** Maxence Ferrah ; Nicolas Mathieu ; Ltn Alain Meiss ; Ltn Jean-Pierre Reinprecht ; Maxime Spannagel ; Jean-Louis Vuillequez. **Mise en page et Impression :** Freppel Imprimeur  **Tirage :** 1700 exemplaires.

UNE DÉLÉGATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE BRÉSILIENNE AU SDIS 68

2 SEPTEMBRE 2018 :

Un terrible incendie au musée national du Brésil

Le 2 septembre 2018, un incendie s'est déclaré dans le musée national du Brésil à Rio de Janeiro.

Quelque 20 millions d'objets d'art d'une valeur inestimable ont été détruits au cours de ce sinistre ; ce qui représente une perte considérable pour le patrimoine mondial.

Cet incendie a mis en évidence un défaut d'équipement de détection des incendies et un manque d'anticipation sur les tactiques à mettre en œuvre pour sauvegarder les œuvres d'art.

C'est la raison pour laquelle le Colonel Robady Costa Roberto Junior, Secrétaire d'Etat de la Sécurité Civile et Commandant Général des Pompiers Militaires de l'Etat de Rio de Janeiro, a souhaité entamer une démarche prospective afin de s'inspirer des bonnes pratiques dans différents pays du monde.

15 AVRIL 2019 :

La cathédrale Notre Dame de Paris la proie des flammes

L'efficacité du plan de sauvegarde des œuvres mis en place à l'occasion du feu de la cathédrale Notre Dame de Paris, le 15 avril, a précipité leur venue en France.

DU 3 AU 7 JUIN 2019 :

une semaine de visites en France

La délégation de la sécurité civile brésilienne a passé 4 jours dans notre pays, entre le 3 et le 7 juin.

Le bureau de la mission des relations européennes et internationales de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises a élaboré un programme permettant de répondre à leurs attentes en abordant la planification et la préparation opérationnelle de différents sites français présentant les caractéristiques souhaitées, notamment le musée du Louvre à Paris, le château de Versailles et le musée Unterlinden à Colmar.

7 JUIN 2019 : L'étape au SDIS 68

Le vendredi 7 juin, la délégation a été reçue au SDIS 68 par le colonel hors classe René Cellier, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin, accompagné des représentants des SDIS du Bas-Rhin et de la Meurthe-et-Moselle.



Au programme de la journée :

- Présentation des doctrines des trois SDIS dans le domaine de la planification et de la préparation opérationnelle pour faire face aux sinistres menaçant les œuvres d'art ;
- Visite du musée Unterlinden avec la conservatrice en chef, Pantxika De Paepe ;
- Echange sur l'intervention des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin lors de l'inondation subie par le musée en août 2011.

Pour conclure la journée, une présentation des matériels mis à disposition par le musée Unterlinden, pour faciliter l'évacuation des œuvres, a eu lieu, suivie d'une démonstration. Cette dernière étape, conjuguant théorie et pratique, a été très appréciée par nos homologues brésiliens.



FEUX DE FORÊT: QUATRE NOUVEAUX CCF4 EN SERVICE

Le SDIS 68 a amorcé le renouvellement progressif d'une partie de son parc de 27 camions-citernes feux de forêt (CCF). Ainsi, quatre nouveaux CCF4 sont entrés en service au courant de ce printemps et ont été affectés aux centres d'incendie et de secours de Saint-Louis, Cernay-Wittelsheim, Wittenheim et Soultzmatt.

Ces quatre engins répondent aux normes les plus récentes de performance et de sécurité pour les personnels. Une attention particulière a été portée sur la fonctionnalité et l'ergonomie de leur agencement. On note, en particulier, la présence d'un coffre complet réservé à un système ergonomique d'endossement des claies de portage.



Caractéristiques techniques CCF4 Renault Sides :

- Motricité 4x4
- Puissance moteur accrue : 280 CV
- Citerne 4000 litres dont 400 réservés à l'autoprotection
- Pompe 2000 l/min à 15 bars



PLONGÉE AU CŒUR DU SYSTÈME DE GESTION OPÉRATIONNELLE

Le CTA-CODIS traite en moyenne 160 000 appels par an, soit 438 appels par jour. Une équipe de 5 opérateurs le jour et 4 la nuit, encadrée par un chef de salle, se relaie par périodes de 24 heures pour assurer le traitement des demandes de secours. Pour chaque appel, l'opérateur doit disposer de la réponse à deux questions :

Quoi ? Où ?



Ces informations, incontournables pour l'engagement des secours, ne sont pas toujours aisées à obtenir par l'opérateur. Ainsi, il devra employer les techniques de communication qui lui ont été enseignées pour renseigner les outils mis à sa disposition.

Une fois ces données intégrées à la grille informatisée de prise d'appel, un algorithme va, en quelques secondes, proposer une solution de départ en tenant compte de nombreux paramètres, tels que :

- la nature de l'intervention ;
- les plans de déploiement ;
- la disponibilité des personnels ;
- la compétence des personnels ;
- la disponibilité des engins.

L'opérateur devra analyser et adapter la proposition de départ des secours selon l'événement, avant de la valider. Le système va ensuite transmettre l'alerte aux centres, activer les émetteurs POCSAG, imprimer une feuille de départ, etc.

Le CTA-CODIS informe par la suite les services partenaires en fonction de la nature de l'intervention (forces de l'ordre, SAMU, services de distribution d'électricité et de gaz, gestionnaire de voirie...).

Enfin, il convient d'assurer la coordination opérationnelle des interventions. Plus de 40 000 interventions sont suivies par le CODIS chaque année. La disponibilité des engins, les messages opérationnels, l'arrivée des services, les demandes renforts... sont renseignés sur le système de gestion opérationnelle. Au-delà de la gestion

opérationnelle, complétée par les comptes rendus de sortie de secours, ce système conserve toutes les traces des actions en lien avec l'intervention.

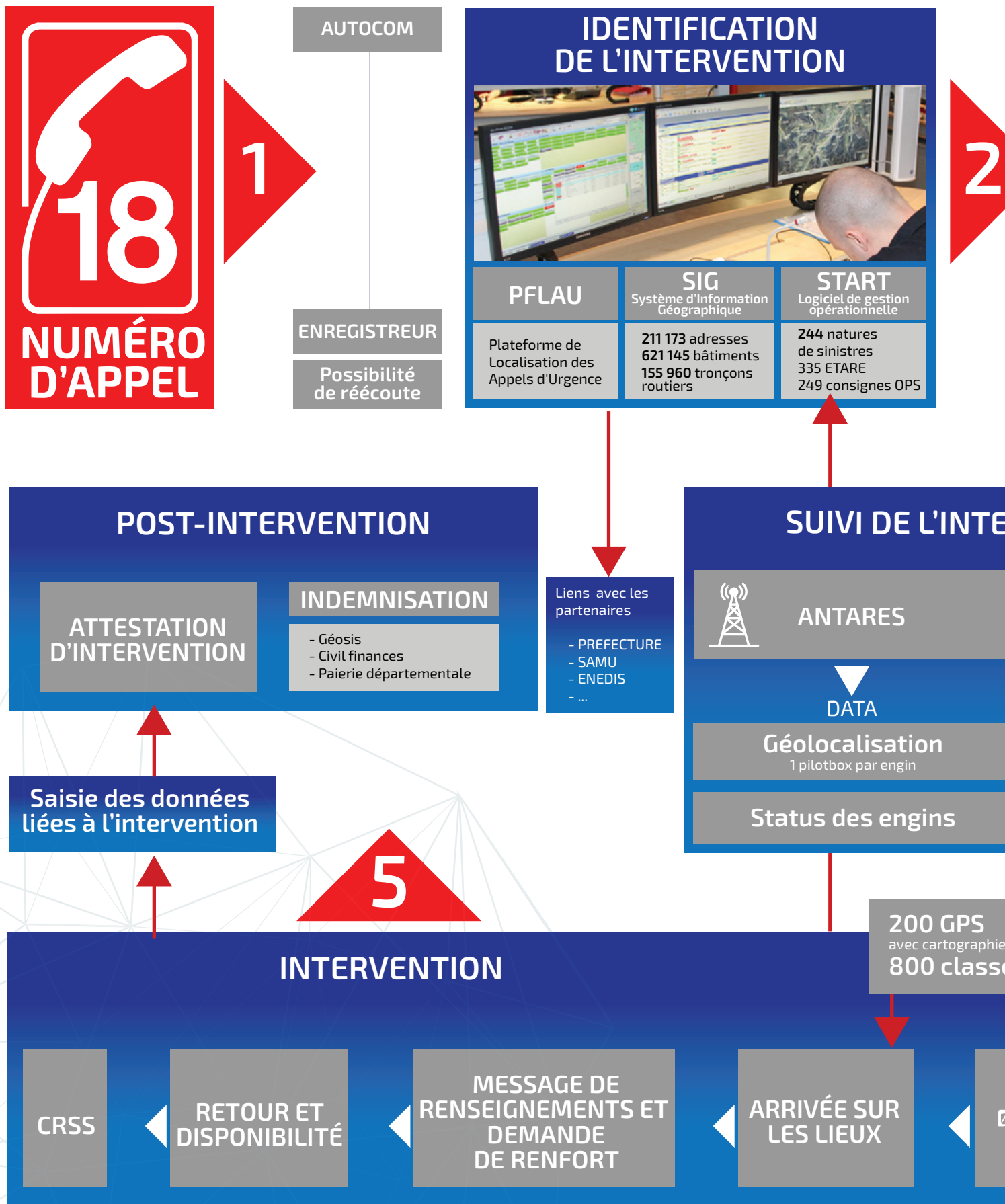
Centre névralgique qui centralise de nombreuses informations, le CTA-CODIS doit pouvoir s'appuyer sur un logiciel fiable en capacité de s'adapter aux évolutions de l'organisation du SDIS. Plusieurs travaux en cours visent à en simplifier les paramétrages (algorithmes départementaux, réduction du nombre de natures de sinistre...). Cette simplification est indispensable pour mettre en place un fonctionnement opérationnel en bassins dans certains secteurs et envisager une bascule sur le futur logiciel national de gestion opérationnelle Nexsis prévue en 2023 pour notre SDIS.

Ce nouvel outil développé par l'Etat apportera de nouvelles fonctionnalités : remontées d'informations vers l'échelon zonal et national, réception d'alerte via les nouvelles technologies (photos, vidéos, applications...), suivi des réseaux sociaux... Il tendra à se généraliser dans tous les départements de France, ce qui permettra à un CTA-CODIS de prendre des appels en débordement d'un autre département, voire à prendre son relais en cas de panne.

Le schéma figurant sur la double-page suivante présente une vue simplifiée du mécanisme de déclenchement et de suivi opérationnel.



PLONGÉE AU COEUR DU SYSTÈME



RECHERCHE DES MOYENS NÉCESSAIRES



PROPOSITION DE DÉPART

8784 propositions

RECHERCHE VÉHICULES

1165 engins
209 fonctions d'engins
166 matériels

Selon le PLAN DE DÉPLOIEMENT

380 PDD communaux
189 PPD spécifiques

VÉHICULE DISPONIBLE

VÉHICULE INDISPONIBLE

RECHERCHE PERSONNEL

478 fonctions occupées basées sur
1574 algorithmes de remplissage
6000 personnels
172 compétences
Disponibilités RH gérées par :
- Stratus (portail web)
- SVI (serveur vocal interactif)
- ICOME
- MySTART

3

Envoi de l'alerte



Réseau SDIS
59 émetteurs



Si pas d'acquiescement de présence

INTERVENTION

Infrastructure nationale
partagée des
transmissions

PHONIE

14 relais
1 commutateur général
1 commutateur secondaire
750 mobiles Antares
1000 portatifs Antares
946 boîtiers Pilotbox

du SDIS intégrée
eurs de plans parcellaires

DÉPART ENGIN



DECI

32 500
points d'eau
Suivis en temps réel
à l'aide d'un logiciel
dédié

DÉCLENCHEMENT DES MOYENS



POGSAG pour les personnels

7669 PGSAG

Acquiescement de présence

MOYENS DÉCLENCHÉS

- 40 CS
- 198 CPI



Centres de secours

Imprimante de départ

- Motif de départ
- Adresse
- Moyens déclenchés
- Observations
- Points d'eau disponibles
à proximité

4

FEU D'ENTREPOT GARE DU NORD A MULHOUSE

Le samedi 18 mai 2019, les secours ont été engagés pour un violent feu d'entrepôt à la gare du nord, rue Josué Hofer à Mulhouse. Une grande partie de ce bâtiment emblématique de l'ère industrielle de la ville est la proie des flammes.

Alertés à 22h57, les premiers moyens se présentent sur les lieux à 23h04 ; en moins de 10 minutes, le groupe feux industriels (1 Véhicule de Liaison Chef de Groupe (VLCDG), 1 Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR), 1 Bras Elevateur Articulé (BEA), 1 Fourgon Mousse Grande Puissance (FMOGP)) et le groupe alimentation (1 VLCDG, 1 FPT, 1 Camion Dévidoir (CD) 2000 + 1 Moto Pompe Remorquable (MPR)) sont à pied d'œuvre face à ce sinistre hors norme.

Situation à l'arrivée des secours :

Les secours sont confrontés à un embrasement généralisé de 8000 m² d'un entrepôt en totalisant 12 000. L'ensemble est constitué de deux bâtiments parallèles accolés sur 270 mètres de long. Accessible sur les 4 façades, l'ensemble immobilier appartenant à la SNCF est isolé de tout bâtiment tiers et se trouve à proximité des voies de chemin de fer secondaires. Attisées par un vent soutenu, les flammes génèrent un rayonnement thermique tel que les logements distants de plusieurs dizaines de mètres sont évacués par précaution par les forces de l'ordre. Les explosions se succèdent et le feu gagne en intensité.

Réactions immédiates :

Deux objectifs sont déterminés par le premier Commandant des Opérations de Secours (COS)



et confirmés par les COS successifs : éviter la propagation au reste de l'entrepôt côté ouest soit 4000 m² environ et au bâtiment administratif (R+3) désaffecté de 400 m² à l'est.

Malgré les espaces très ouverts autour du bâtiment sinistré, l'accès à la façade sud, sous le vent, a nécessité prudence et anticipation, afin d'éviter l'exposition inutile des personnels et des matériels au rayonnement thermique.

De nombreux moyens sont engagés en renfort.

Organisation de l'intervention :

Trois secteurs géographiques sont progressivement mis en place, associés à un secteur alimentation. Un secteur soutien et commandement complète le dispositif.

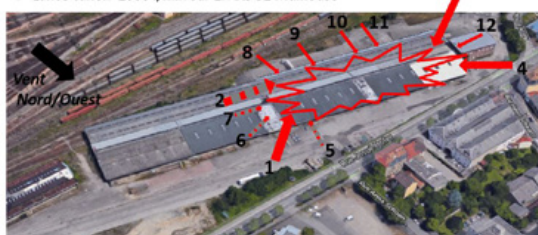
QUELQUES CHIFFRES

- 🔥 100 sapeurs-pompiers engagés
- 🔥 11 engins-pompes
- 🔥 8000 m² en feu
- 🔥 7 lances à débit variable et 4 canons à eau
- 🔥 36 heures d'intervention
- 🔥 1450 °C au cœur du foyer (mobiliers en acier partiellement fondu)



Lutte contre les propagations :

- 1 - Lance canon 2500 l/min sur BEA 32 Mulhouse
- 2 - Lance canon 2500 l/min de plain-pied sur FMOGP Mulhouse
- 3 - Lance canon 2500 l/min sur BEA 22 Colmar
- 4 - Lance canon 2000 l/min sur EPAXS 32 Mulhouse

**Attaque par l'intérieur :**

- 5 - LDV 500 l/min
- 6 - LDV 500 l/min
- 7 - LDV 500 l/min

Attaque par l'extérieur :

- 8 - LDV 500 l/min
- 9 - LDV 500 l/min
- 10 - LDV 500 l/min
- 11 - LDV 500 l/min

Arrêt des propagations :

- 12 - LDT

**Difficultés rencontrées :**

L'ancienne gare de marchandises était occupée par un entrepôt de meubles en kit : sur plus de 3000 m² étaient entassés lits, armoires, sommiers et matelas.

Une société d'import-export entreposait également, sur plus de 1500 m², d'innombrables lots de marchandises combustibles diverses contenant également des fusées de feux pyrotechniques.

Deux facteurs majeurs sont à l'origine de la cinétique particulièrement rapide de l'incendie : l'absence d'isolement entre les deux entrepôts et l'énorme potentiel calorifique contenu dans les locaux. La couverture en bois du bâtiment ancien (400 m³ de bois environ) et l'étanchéité bitumineuse (masse d'environ 30 tonnes), constituent un troisième facteur expliquant l'intense rayonnement thermique.

Les risques de propagation au reste de l'entrepôt et au bâtiment administratif désaffecté de 3 étages sur une emprise de 400 m² sont réelles.

L'alimentation des canons et lances nécessitant des ressources en eau importantes a été une réelle contrainte pendant toute la montée en puissance du dispositif sur les deux premières heures de lutte contre le sinistre.

Secours engagés :

Plus de 100 sapeurs-pompiers ont été engagés avec 11 engins-pompes, 3 moyens aériens, 1 Fourgon Mousse Grande Puissance (FMOGP), 2 Cellules Dévidoir (CEDEV), 1 Cellule Secours Routier (CESR), 1 Poste Commandement de Colonne (PCC), 1 Poste Médical Avancé (PMA 10) et 1 Véhicule de Soutien Sanitaire (VSS).

3 lances canon sur moyens aériens, 1 lance canon de plain-pied ainsi que 7 lances à débit variable ont été mises en œuvre.

L'intervention est clôturée le 20 mai 2019 à 12h21, après l'extinction des derniers foyers résiduels. Elle aura duré près de 36 heures.

Éléments favorables :

L'espace dégagé autour de l'immense entrepôt a permis aux secours de réaliser les établissements sans contraintes autres que celle du rayonnement thermique.

L'absence d'enjeu humain et de risque de propagation vers des tiers, a contribué à une mise en œuvre sereine du dispositif.

La présence d'un technicien du service des eaux de la M2A a facilité la tâche du chef du secteur alimentation, les besoins en eau étant très importants.

Le mur de refend en maçonnerie de briques à l'extrême ouest de la partie embrasée, a, dans une large mesure, contribué à enrayer la propagation aux 4000 m² restant.

Éléments défavorables :

La méconnaissance du contenu des locaux, associée à un rayonnement thermique particulièrement intense, notamment après l'effondrement de la couverture, a suscité des interrogations quant à la présence de bouteilles de gaz ou de produits chimiques.

Les matériaux constitutifs de la charpente et de la couverture de l'entrepôt sud (400 m³ de bois et 30 tonnes de produits bitumineux), associés à la charge calorifique du contenu, ont nécessité le déversement d'une quantité considérable d'eau, prélevée sur le réseau d'eau potable.

L'absence d'isolement entre les deux entrepôts contigus a favorisé un embrasement généralisé très rapidement et a augmenté la surface en feu de manière très importante.



FEU DE BROUSSAILLES DANS LA RÉSERVE NATURELLE DU TANET-GAZON DU FAING

Le lundi de Pâques 22 avril 2019, vers 13 h, les secours sont engagés pour un feu de broussailles situé sur les crêtes, au-dessus du lac du Forlet. Parallèlement, le CTA reçoit un appel pour une victime brûlée dans le même secteur.

Zone concernée :

La zone menacée est constituée d'une forêt de pins et d'une tourbière incluse dans une zone classée réserve naturelle nationale : la réserve du Tanet – Gazon du Faing. Cette zone touristique comprend des sentiers de grande randonnée très fréquentés. La végétation est constituée d'herbe sèche, de broussailles composées de gentianes, myrtilliers, bruyère.

Situation à l'arrivée des secours :

Temps sec et chaud. Le feu se propage rapidement vers la zone forestière, au sud-ouest, en phase descendante, poussé par les vents remontant du lac et passant la crête. La ressource en eau est pérenne grâce au Lac blanc, mais à 2,5 km du sinistre. L'enjeu est fort : les 500 hectares de la réserve naturelle sont constitués d'épicéas et de tourbière. De nombreuses espèces endémiques sont concernées dans la zone sinistrée.

Réactions immédiates :

Le premier CCF sur les lieux localise le feu au-dessus du Lac blanc, sur les chaumes. Arrivé rapidement grâce à la

connaissance du terrain des personnels locaux, l'équipage prend en charge la victime brûlée, évacuée par l'hélicoptère de la sécurité civile Dragon 67.

Organisation du chantier :

Le dispositif est composé de deux Groupes d'Intervention Feux de Forêts (GIFF) complets : trois Camions Citernes Feux de Forêts (CCF) sont affectés au flanc gauche et alimentés par la noria d'un CCF appuyé par le Camion Citerne Rural (CCR), avec point d'eau au Lac blanc. L'accès se fait par les pistes de ski. Trois CCF sont affectés au flanc droit et à la tête de feu. Ils sont alimentés par la noria d'un CCF. Ce dernier vient recharger sa citerne auprès des Cellules Citernes (CECI) 6000 et 10 000 positionnés sur la route des crêtes.

Les engins, malgré les difficultés de progression, rattrapent la tête de feu. Les hommes à pied travaillent vigoureusement à la batte à feu sur les différentes zones éparées de feux de broussaille. En fin d'après-midi, le vent de crête retombe et le feu reprend doucement dans la pente ascendante, plus simple à contrôler. Après près de cinq heures de travail, le feu sera arrêté juste avant les zones à forts enjeux identifiées. Il aura parcouru près de 25 hectares.



Secours engagés :

Le premier départ est composé d'un chef de groupe, d'un camion-citerne rural, d'un camion-citerne feu de forêt, ainsi que d'une équipe Equipes de Première Intervention en Montagne (EPIM) et de l'hélicoptère de la sécurité civile Dragon 67. Des moyens du SDIS 88 ont également été engagés sur l'intervention. Une vérification cartographique confirme que le sinistre se trouve sur le territoire du département des Vosges.

🔥 **SDIS 68** (48 personnels) : 6 CCF et 1 CCR ; 1 CECI 6000 et Moto Pompe Remorquable (MPR) ; les EPIM Fecht et Colmar ; soutien sanitaire (Véhicule de Soutien Sanitaire (VSS) + Infirmier Sapeur-Pompier (ISP) + Véhicule d'Appui Logistique (VALO) + Poste Médical Avancé (PMA)10) ; chef de groupe, chef de colonne, chef de site et conseiller technique Feux de Forêts.

🔥 **SDIS 88** (22 personnels) : 2 CCF 4000 ; 1 Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR) ; 1 CECI 10 000 ; 1 Véhicule Léger Tous Terrains (VLTT) et un quad ; 2 chefs de groupe, chef de colonne, et Poste de Commandement de Colonne (PCC).

🔥 **Hélicoptères** : Sécurité civile (Dragon 67) ; gendarmerie (Héli DJ).

Eléments défavorables :

- 🔥 L'accès pour alimentation se trouve à 1,5 km du Centre de Regroupement des Moyens (CRM) et à 2,5 km du sinistre.
- 🔥 L'accès au site est particulièrement délicat, constitué d'une piste de ski encore partiellement enneigée et d'un chemin forestier désaffecté.
- 🔥 Les mouvements sur le chantier sont complexes et dangereux : plusieurs engins seront endommagés ou coincés dans des petites tourbières ou par des roches cachées sous les herbes sèches.

Eléments favorables :

- 🔥 L'intervention se déroule un jour férié, permettant d'avoir suffisamment de personnel disponible.
- 🔥 Les reconnaissances avec l'aide de la police de l'environnement permettent de trouver un deuxième accès par la route des crêtes qui facilite l'attaque de la tête de feu.
- 🔥 La reconnaissance à l'aide de l'hélicoptère de la gendarmerie permet une évaluation plus précise du sinistre et l'identification des axes de progression.



LE CARNET D'INTERVENTION, UN NOUVEL OUTIL POUR LES ISP

Afin d'aider les infirmiers sapeurs-pompiers dans l'application des protocoles infirmiers de soins d'urgence, le service de santé et de secours médical du SDIS 68 a conçu et réalisé un carnet d'intervention.

Les infirmiers sapeurs-pompiers (ISP) concourent à l'aide médicale urgente. A ce titre, ils peuvent être amenés à mettre en œuvre des protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU), destinés à prodiguer les premiers soins dans l'attente d'un médecin ou dans des circonstances spécifiques (traitement antalgique notamment). Ces protocoles n'ont pas pour objet de substituer l'action des infirmiers à celle des médecins, mais d'utiliser de la manière la plus rationnelle les ressources existantes dans le meilleur intérêt de la population et de la sécurité des soins.

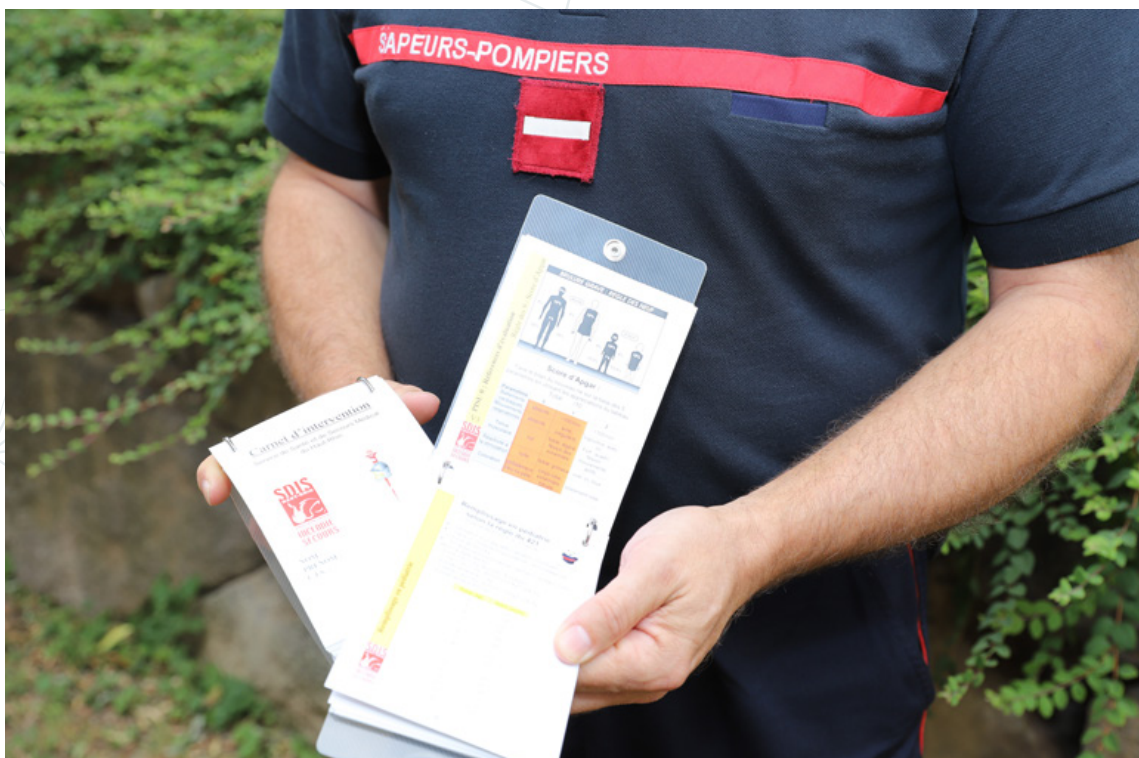
Ces protocoles peuvent concerner des situations d'urgence nécessitant la mise en œuvre sans délai de soins face à une détresse, ou une thérapeutique d'analgesie. En situation de détresse vitale, ils sont mis en œuvre préalablement au contact avec le médecin régulateur, ou quand ce contact n'est pas immédiatement possible. En ce sens, ils constituent l'équivalent d'une prescription anticipée du médecin-chef, destinée à des victimes présentant une situation et une symptomatologie préalablement et précisément définies. Au même titre qu'une prescription individuelle, ces protocoles engagent, chacun pour ce qui

les concerne, la responsabilité de leur auteur et de celui qui les applique, l'ISP.

Pratiquement, les ISP du SDIS 68 disposent de 13 PISU décrivant des techniques à appliquer ou des principes et des consignes à observer dans certaines situations (arrêt cardiaque, détresse respiratoire, antalgie etc.). Au cours de l'année 2018, ces PISU ont été mis en œuvre plus de 700 fois parmi les 4100 interventions des ISP.

Afin d'aider les ISP sur le terrain et dans le souci d'améliorer leurs pratiques infirmières, le SSSM a conçu et réalisé un carnet d'intervention, identifié depuis bien longtemps comme un besoin. Sa rédaction a demandé un réel travail de recherche, de conception, une mise en forme et un support adaptés au terrain.

En format de poche, cet outil met à disposition les informations utiles en intervention : les PISU, de la pharmacologie et des informations générales. Des mises à jour seront proposées. Des espaces de prise de notes et le rajout de feuilles sont possibles. Enfin, le support est prévu pour résister aux contraintes mécaniques et climatiques.



UN NOUVEAU CHEF DE CENTRE À SOULTZ

Le lieutenant Daniel Jeckert, nouveau chef du centre de secours de Soultz, a été installé dans ses fonctions lors d'une cérémonie organisée le vendredi 14 juin 2019 à 18 h 30 sur la place de l'église. Cérémonie qui a d'ailleurs bien failli ne pas avoir lieu, à cause d'un important feu d'entrepôt qui s'était déclaré vers 15 h en plein centre-ville. Mais l'incendie a été rapidement maîtrisé et la cérémonie a pu se dérouler normalement, en présence des autorités et d'élus.



Il est revenu au colonel hors classe Michel Bour, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, de présenter le nouveau chef à ses troupes, devant un dispositif composé de sapeurs-pompiers de Soultz, de Guebwiller, des corps des environs, de jeunes sapeurs-pompiers et de la batterie-fanfare de l'amicale des sapeurs-pompiers de Soultz.

Le lieutenant Daniel Jeckert, âgé de 36 ans, est sapeur-pompier depuis 18 ans. Après un premier engagement en 2001 au CPI de Zillisheim, il a pris un double-engagement au centre de secours d'Illzach, avant d'arriver à Guebwiller en 2005. Il a rejoint le centre de secours de Soultz en 2012, dont il a été adjoint au chef de centre de 2014 à mars 2019.

Le nouvel adjoint au chef de centre est le lieutenant Albert Fuchs, âgé de 52 ans, sapeur-pompier au CPI de Bollwiller depuis 1984. Il y a assuré la fonction de chef de corps durant 15 ans. Il fut l'un des premiers à prendre un double-engagement à Soultz en 1998.

RETRAITE : FRANÇOIS SCHMITT A PASSÉ LE RELAIS

Sapeur-pompier depuis 1980, le lieutenant François Schmitt a quitté le service ce printemps pour profiter d'une retraite bien méritée, après une carrière de 39 années, dont 35 en tant que sapeur-pompier professionnel.

François Schmitt s'est engagé le 1^{er} décembre 1980 comme sapeur-pompier volontaire au corps de Brunstatt, à l'âge de 19 ans. Une première expérience qui lui a donné le goût du métier, puisqu'il a rejoint le centre de secours principal de Mulhouse dès août 1984 en tant que professionnel. Le jeune homme du rang effectuera une progression rapide, devenant chef d'agrès tous agrès en 1994, avec le grade de sergent-chef.

Le 31 mai 2000, il quitte le service technique pour rejoindre le service VSAV en service hors rang, avec le grade d'adjudant. Du 1^{er} janvier 2002 au 31 mai 2002, il est en équipe postée, comme chef d'agrès tout agrès et chef de poste adjoint. Au 1^{er} juin 2002, il est nommé adjoint au chef du service ressources humaines – service général, fonction qu'il exercera jusqu'à fin juin 2010, décrochant au passage le galon d'adjudant-chef, en juin 2003.

Poursuivant sur sa lancée, François Schmitt devient chef du service RH – administration générale du CSP le 1^{er}



juillet 2010 et le reste jusqu'au 31 décembre 2018. Il est promu lieutenant de 2^{ème} classe le 1^{er} décembre 2016. Et c'est dans une ultime affectation, qu'il achève un parcours professionnel riche : adjoint au chef du bureau RH – formation, depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le départ de François Schmitt a donné lieu, le 16 mai 2019, à une réception chaleureuse et conviviale, au cours de laquelle furent évoqués tout autant le sens du service et la rigueur professionnelle du sapeur-pompier que son esprit de camaraderie et sa place parmi les piliers de l'histoire du CSP au cours des dernières décennies. Clin d'œil à une tradition très ancienne du CSP : le partant a remis au chef de centre l'antique règle carrée en bois que se transmettent les chefs du service général depuis des générations, symbole permanent de toute la rigueur du poste et de ceux qui l'ont occupé jusque-là.



JOURNÉE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS : TRIPLE CÉRÉMONIE À CERNAY-WITTELSHEIM

Le service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin a organisé une cérémonie à l'occasion de la Journée nationale des sapeurs-pompiers, samedi 15 juin à 10 h 30, sur le site du nouveau centre de secours renforcé de Cernay-Wittelsheim, à Wittelsheim.

Célébrée dans toute la France, cette journée rend hommage au courage et au dévouement des sapeurs-pompiers, hommes et femmes, qui portent secours à leurs concitoyens et concourent à la protection des personnes et des biens, parfois au prix de leur vie.

Cet hommage a été marqué par le message du ministre de l'Intérieur, dont lecture a été donnée par le préfet Laurent Touvet, puis par l'appel des sapeurs-pompiers morts en service commandé durant l'année en France. En leur mémoire, des gerbes ont été déposées devant la stèle du souvenir par le préfet, la présidente du conseil d'administration du SDIS, Brigitte Klinkert, et par le colonel hors classe René Cellier, directeur départemental des services d'incendie et de secours, avec le lieutenant-colonel Martin Klein, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers.

Au cours de la cérémonie, le colonel Cellier a procédé à la passation de commandement du centre de secours renforcé de Cernay-Wittelsheim entre le commandant Gilles Trasleglise et son successeur, le capitaine Julien Gsell. La nouvelle caserne a ensuite été inaugurée.

Plusieurs sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques du SDIS 68 ont également été mis à l'honneur : remise de médailles et promotions au grade supérieur.

Après la cérémonie officielle, le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, Martin Klein a transféré le drapeau des jeunes sapeurs-pompiers de la section

de la vallée de la Doller à celle de Cernay-Wittelsheim, chargée de le garder durant un an.

Les personnes mises à l'honneur :

Médaille de la Sécurité intérieure

- échélon argent avec agrafe « sapeurs-pompiers » : infirmière Sandrine Ferber ;
- échélon argent avec agrafe « feux de forêt 2017 » : caporal Amandine Petit ;
- échélon bronze avec agrafe « sapeurs-pompiers » : commandant Serge Renger ;
- échélon bronze avec agrafe « sécurité civile » : Mme Brigitte Braun.

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers pour services exceptionnels

- échélon vermeil : capitaine Eric Jordan ; lieutenant Alexandre Liebenguth ; lieutenant Nicolas Thirian ; adjudant-chef Thierry Fehr ; adjudant-chef Alain Merklen.

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers pour 30 années de service

- échélon or : lieutenant-colonel Georges Thill.

Promotion au grade supérieur

- commandant Christian Demark, promu au grade de lieutenant-colonel ;
- commandant Martin Klein, promu au grade de lieutenant-colonel ;
- capitaine François Notter, promu au grade de commandant.

Focus sur la nouvelle caserne :

Le projet :

Le regroupement des centres de secours respectifs de Cernay et de Wittelsheim a été rendu possible par la volonté du SDIS 68 et des villes de Cernay et Wittelsheim de travailler ensemble, au bénéfice de la distribution des secours.

Le centre de secours renforcé (CSR) de Cernay-Wittelsheim défend un secteur de 1^{er} appel comprenant 7 communes, 33 200 habitants dont 11 834 à Cernay et 10 583 à Wittelsheim.

L'activité opérationnelle cumulée représente en moyenne 2000 interventions par an, soit 2400 départs d'engins.

Les surfaces :

Les surfaces bâties représentent 3366 m² de planchers :

- Centre de secours renforcé : 2491 m² (dont 1660 m² pour les remises des engins) ;
- Compagnie 4 : 96 m² ;
- Groupement de la formation et des activités physiques : 269 m² ;
- Locaux communs : 510 m² ;
- Les surfaces extérieures aménagées représentent 9639 m².

Les effectifs :

Le CSR compte un effectif de 100 sapeurs-pompiers, dont 5 officiers, 8 infirmiers de sapeurs-pompiers et 6 sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

Les engins :

- Trois fourgons ;
- Trois véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) ;
- Une échelle pivotante automatique (EPA) de 24 mètres ;
- Des engins particuliers à vocation de couverture départementale : moyens de production de mousse, dévidoirs de grande capacité, assistance respiratoire.





CORPS DÉPARTEMENTAL : INTÉGREZ LA GARDE AU DRAPEAU

Le drapeau du corps départemental de sapeurs-pompiers du Haut-Rhin incarne un idéal commun à des hommes et femmes partageant la même volonté de maintenir leur unité. Il en est le symbole sacré.

Le drapeau est confié à la garde du chef du corps départemental. Celui-ci doit veiller au respect dû à l'emblème. Ainsi, lors des apparitions en public, le drapeau est porté par un officier et entouré par une garde protocolaire.

La garde au drapeau du corps départemental du Haut-Rhin a pour vocation de développer le caractère solennel et rigoureux des cérémonies propres à notre unité, mais aussi d'afficher notre rigueur et notre attachement à la symbolique, lors des prises d'armes commémorant les dates marquantes de notre histoire nationale. Cette garde est constituée d'un porte-emblème du grade de lieutenant à capitaine et de cinq sapeurs-pompiers du grade de sapeur à adjudant-chef.

La garde au drapeau haut-rhinoise, constituée en 2009, souhaite compléter son effectif. Si vous êtes sensible au protocole et à la rigueur, si vous êtes sapeur-pompier du corps départemental ou d'un corps communal ou intercommunal, homme ou femme : rejoignez la garde.

Toute candidature est à envoyer par mail au capitaine Laurent Marck, chargé de la cellule du protocole : laurent.marck@sdis68.fr





400 CONCURRENTS À LA FINALE DÉPARTEMENTALE DU CHALLENGE DE LA QUALITÉ

La finale départementale du challenge de la qualité a eu lieu dimanche 28 avril 2019 à Colmar. La manifestation s'est déroulée au stade de l'Europe, mis à disposition par la ville de Colmar, où plus de 400 concurrents se sont donné rendez-vous. Placée sous l'égide de l'union départementale des sapeurs-pompiers et du SDIS 68, la manifestation a bénéficié de l'organisation logistique assurée par l'amicale des personnels de la direction départementale des services d'incendie et de secours.

La remise des prix s'est déroulée dans une ambiance des plus sportives et conviviales. Elle était présidée par Mme Brigitte Klinkert, présidente du conseil d'administration du SDIS 68, en présence de Mme Lara Million, vice-présidente, de Mme Martine Dietrich, conseillère départementale, de

M. Gilbert Meyer, maire de Colmar, du colonel hors classe Michel Bour, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, du commandant Martin Klein, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, et de nombreux supporters des athlètes de tous âges.

Voir aussi le site web : www.sdis68.fr

Plus de photos :

<https://www.sdis68.fr/Vie-SDIS-68/Galeries-photos.html?album=28>

Palmarès complet :

https://www.sdis68.fr/dynamic/pdf/palmares_finale_dept_colmar_28042019_3.pdf

PARCOURS SPORTIF: LE HAUT-RHIN CHAMPION DU GIRACAL

80 athlètes jeunes sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers du Haut-Rhin ont participé à la finale régionale du parcours sportif et des épreuves d'athlétisme, à Chaumont le 18 mai 2019. Cette finale a vu se mesurer, dans les différentes épreuves les délégations des dix départements du Groupement InterRégional Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

La cohésion au sein de la délégation 68 a permis de répondre présent lors des différentes compétitions et de remporter de nombreux titres individuels.



La rencontre s'est terminée par un relais 4x400 mètres remporté par le Haut Rhin.

À l'issue de cette journée de compétitions, les athlètes haut-rhinois ont pris la première place au classement général par équipes toutes catégories confondues.

Une bonne partie de ces compétiteurs ont fait partie de la délégation qui défendait les couleurs du GIRACAL à la finale nationale, disputée le 22 juin 2019 à Argentan (Orne).



LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS : UNE ÉMULATION AU PROFIT DE NOS CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Sous l'égide de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Haut-Rhin, quelque 500 animateurs de jeunes sapeurs-pompiers œuvrent bénévolement durant toute l'année, dans le cadre de 73 sections JSP, pour former près de 1350 JSP, dont 368 jeunes filles.

Agés de 11 à 18 ans, les JSP suivent un programme de formation défini par un référentiel national basé sur un parcours progressif et échelonné sur 4 ans. C'est avec la collaboration du SDIS et plus particulièrement du groupement de la formation et des activités physiques (GFAP) que ce programme a été adapté dans notre département pour coller exactement au parcours de formation des sapeurs-pompiers volontaires. A ce titre, la commission départementale des JSP, sous la houlette du capitaine Christian Trommenschlager, travaille sans relâche pour adapter la formation des JSP aux contraintes de disponibilité de nos jeunes.

A l'issue de leur formation, ceux-ci préparent, dès l'année de leurs 16 ans, le brevet national de jeune sapeur-pompier. Ce diplôme, véritable reconnaissance du travail accompli, leur permet d'être immédiatement recrutés comme sapeurs-pompiers volontaires au sein d'un centre d'incendie et de secours, en étant déjà formés aux activités d'équiper prompt-secours, opérations diverses et incendie. De plus, titulaires du brevet national de JSP, ils peuvent exercer, en suivant un module complémentaire, l'emploi d'agent de service de sécurité incendie.

Au-delà de la formation des JSP, ces jeunes se distinguent dans maintes activités. Que ce soit lors du téléthon, lors des journées citoyennes dans les communes, en

proposant çà et là un lavage de voitures, ou au sein des collèges pour encourager les jeunes à rejoindre les sections JSP... Ils répondent continuellement présent et sont déjà animés par cette flamme qui vit en chaque sapeur-pompier. Ainsi, lors de la cérémonie de la journée nationale des sapeurs-pompiers, le 15 juin dernier, ils étaient plus d'une centaine à représenter les sections et à participer à la passation du drapeau départemental des JSP entre la section Thur et Doller et la section de Cernay-Wittelsheim et environs.

Enfin, nos JSP excellent aussi dans le domaine sportif. Outre le fait de passer des épreuves physiques pour le diplôme du brevet national de JSP, ils participent régulièrement aux finales de groupement, départementales, régionales et nationales de cross ou du challenge de la qualité (athlétisme et parcours sportif). En 2019, les JSP du Haut-Rhin ont obtenu la première place par équipes au cross régional, toutes catégories confondues.

Pour plus de renseignements sur les JSP, visiter les sites web officiels :

- 🔥 <https://www.sdis68.fr/Devenir-sapeur-pompier/Devenir-jeune-sapeur-pompier.html>
- 🔥 <https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-jeune-sapeur-pompier>

AMICALES, UNIONS, FÉDÉRATION : LE RÉSEAU ASSOCIATIF DES SAPEURS-POMPIERS

L'activité sapeur-pompier lie de façon indéfectible les aspects opérationnel et associatif. Source d'échanges et de partage, la vie associative resserre les liens qui unissent les sapeurs-pompiers. Elle recouvre à la fois la convivialité, les activités sportives, la solidarité, la défense des intérêts des sapeurs-pompiers... Cela, du niveau local, avec les amicales, jusqu'au niveau national et international, en passant par les unions départementales et régionales.

La fédération nationale des sapeurs-pompiers, tête de réseau :

La fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) est forte de plus de 277 000 adhérents. Elle est la tête du réseau associatif des sapeurs-pompiers de France, rassemblés sans distinction de grade, statut ou catégorie (jeunes, volontaires, professionnels, anciens, militaires, privés, personnels administratifs, techniques et spécialisés...).

La FNSPF défend les droits de la communauté et travaille au quotidien pour plus de solidarité, d'ouverture, de convivialité et de reconnaissance pour les sapeurs-pompiers.

Le bras agissant de la solidarité, l'Œuvre des pupilles :

L'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) est une association d'intérêt public créée le 27 mars 1926 sous l'impulsion du commandant Georges Guesnet. Elle a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers décédés et de contribuer aux actions de solidarité pour aider nos camarades en difficulté.

Les unions départementales, piliers du réseau :

Les 97 unions départementales des sapeurs-pompiers (UDSP) et les 13 unions régionales sont les piliers du réseau associatif. Animées par des sapeurs-pompiers élus, comme tous les maillons du réseau fédéral, les UDSP constituent les relais départementaux des amicales. À ce titre, elles coordonnent le bon fonctionnement des sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Elles sont habilitées à la formation du grand public au secourisme ou à tenir des dispositifs prévisionnels de secours (DPS).

Dans le domaine social, l'UDSP souscrit des assurances complémentaires au profit de ses adhérents, aussi bien pour le service commandé que pour les activités associatives. Elle peut aussi porter secours à la famille en cas d'accident, de décès ou de situation difficile. L'UDSP assure aussi la représentation de tous les sapeurs-pompiers ou des PATS (personnels administratif et techniques) et la défense de

leurs intérêts auprès des pouvoirs publics locaux et des autorités d'emploi.

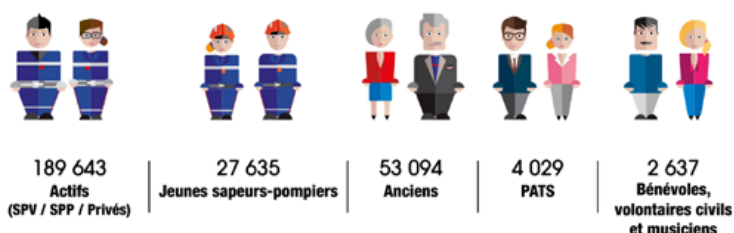
Les congrès départementaux et régionaux, les compétitions sportives, la promotion des musiques sapeurs-pompiers, l'histoire et la conservation du patrimoine, les loisirs, etc. complètent ce vaste champ d'action. Présidents d'unions et autres représentants se réunissent régulièrement à la maison des sapeurs-pompiers à Paris.

Les amicales, au cœur de la vie des casernes :

Un centre de secours ou un corps de sapeurs-pompiers = une amicale. Cela représente 7000 associations dans toute la France. Les amicales mènent de nombreuses activités et remplissent en premier lieu un rôle social de cohésion et d'entraide entre les sapeurs-pompiers. La vente des calendriers leur permet de venir en aide aux sapeurs-pompiers en difficulté.



277 038 adhérents*



MANOEUVRE CATE

Chef d'agrès tout engin

LES
SAPEURS-
POMPIERS
DU
HAUT-RHIN

Accédez en 1 clic à nos services



ALERTER LES
SECOURS



SE FORMER AUX
GESTES QUI
SAUVENT



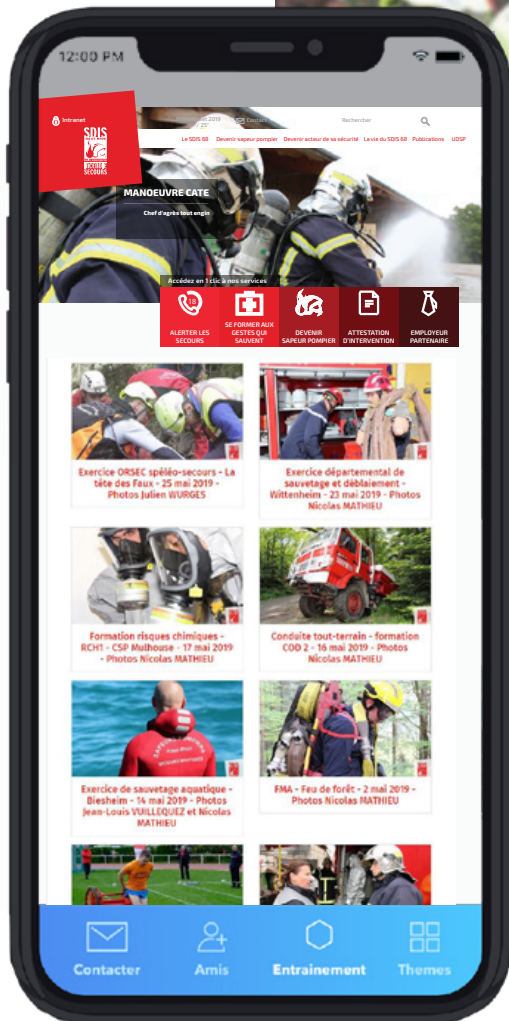
DEVENIR
SAPEUR POMPIER



ATTESTATION
D'INTERVENTION



EMPLOYEUR
PARTENAIRE



VISITEZ NOTRE SITE INTERNET

Rendez-vous sur :
www.sdis68.fr